

POLITIQUE

DIALOGUE : LE COMITÉ AD HOC EST PRÊT

Les travaux préparatoires au dialogue national inclusif et sans tabou, menés depuis le 15 février par le comité ad hoc paritaire devraient rendre leurs conclusions aujourd'hui. C'est ce qu'a annoncé le Premier ministre, parti s'enquérir dimanche de leur évolution.

Page 2

FAIT DIVERS

TROIS BLESSÉS GRAVES SUR LE BOULEVARD TRIOMPHAL

Une collision spectaculaire – l'un des véhicules a traversé le terre-plein pour se retrouver sur l'autre voie – entre une camionnette de marque Mazda et un Toyota Fortuner sur le boulevard Triomphal a fait trois blessés graves hier en milieu de matinée.

Page 9

SPORTS

MOUNGUENGUI DROIT AU BUT



Gestion de la sélection nationale, comportement de cette dernière lors de la récente Can, football féminin, championnat national d'élite, projet Goal, rôle de la CNOGEMCNI : s'il use parfois de diplomatie, le président de la Fégafoot n'élude aucune question dans un entretien-fleuve à "L'Union".

Pages 11 à 13

ECONOMIE

LA BATAILLE DE LA CPG



La Confédération patronale gabonaise (CPG) élit le 24 février son nouveau président. Dans cette perspective, "L'Union" donne la parole aux deux candidats. Aujourd'hui, le président sortant Jean-Bernard Boumah, pour qui "la CPG doit défendre avec efficacité ses adhérents dans leurs préoccupations quotidiennes".

PROVINCES

ILS VEULENT L'ÉCOLE ET LA BOURSE



Plusieurs centaines d'élèves, tous cycles et tous ordres d'enseignement confondus, sont descendus dans la rue hier à Lambaréné aux cris de "Nous voulons des enseignants et nos bourses". Une manifestation dans le calme, encadrée par les forces de l'ordre.

Page 15

POLITIQUE

Ben Moubamba fait la promotion du dialogue à Paris

Page 2

PORT-GENTIL

Marche avortée

Page 10

SPORTS

Wushu : un président fédéral envers et contre tout

Page 13

n° 12354 - Mardi 21 Février 2017

42e année - 24 Pages - 400 Fcfa



SONAPRESSE, BP 3849 Libreville-GABON. Rédaction : Tél. 01 73 58 60 - Fax : 01 73 58 63. Exploitation Publicité: Tél. 01 73 58 61 - Fax 01 73 58 62

Aux lendemains des inondations à Plein-Ciel/Belles-Peintures

UN ABRI POUR LES SINISTRÉS



Les habitants de Plein-Ciel/Belles-Peintures, victimes de graves inondations en fin de semaine dernière, ont trouvé un abri temporaire sur le site de l'école publique de la Cité Mébiame. Une opération conduite sous le contrôle de l'Intérieur, via la direction générale de la Protection civile, avec la bienveillance de la Croix-Rouge gabonaise. De son côté, le ministre d'Etat en charge des Infrastructures, Jean-Pierre Oyiba, a annoncé hier une série d'initiatives (curage des bassins, réhabilitation progressive des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales) afin de prévenir d'autres drames.

Page 6

Pour moi quoi...

Être fonctionnaire dans le temps, c'est être un grand quelqu'un. Même le vagemestre jouissait des avantages liés à ses fonctions. Quand le "patron" l'aimait bien, il avait droit au logement et à la voiture de fonction...

Dès qu'un fonctionnaire est intégré, il bénéficiait automatiquement d'un logement administratif. Souvent des habitations que naguère occupaient les anciens colons. Comme on dit chez nous, mounombi, mauvaise manière. L'état de certaines de ces villas, trois mois à peine, laissait franchement à désirer : toilettes bouchées avec papier Cima, murs crasseux, portes et fenêtres brisées, plafond taché de sauce de nyembwè, fleurs piétinées ou arrachées, bref, à la vue de tout ça, l'ancien marmiton du Blanc fond en larmes. C'était ça le traitement réservé au patrimoine

de l'Etat...

Ce comportement a d'ailleurs perduré jusqu'à la Conférence nationale de 90 où les congressistes avaient demandé et obtenu que les baux administratifs soient supprimés pour l'égalité de tous devant les avantages. Seulement, on a oublié qu'il y a pénurie de logements dans l'arrière-pays et qu'il fallait penser aux fonctionnaires qui y sont affectés. L'Etat vient de leur répondre, à Franceville par exemple où il a acquis plusieurs villas à coût de milliards. Dans les tout prochains jours, ils seront attribués.

Les autorités locales ont pris des dispositions qui placent le futur bénéficiaire devant ses responsabilités. Désormais, il doit signer un contrat qui l'engage. S'il y a casse, il paie les dégâts. Voilà qui est bien pensé.

... Makaya